



**Journée de mobilisation nationale de lutte contre la casse  
programmée de notre système éducatif**

**Lundi 12 novembre 2018, journée de grève et de  
mobilisation unitaire pour l'éducation à Mayotte**  
**(Rendez-vous 9h devant le vice-rectorat)**

L'intersyndicale de l'éducation de Mayotte (CGT Éduc'action, FSU, SGEN-CFDT, SUD, SE-UNSA, FO) exige des moyens massifs pour l'éducation à Mayotte. Le passage de vice-rectorat en rectorat ne pourra se faire sans un niveau d'investissement prenant en compte les besoins réels de notre département.

**Nos organisations revendiquent**

Une **politique d'attractivité ambitieuse** pour permettre la venue et la stabilisation de titulaires à Mayotte :

- Un taux d'indexation de 1.53 minimum ;
- Une IFCR sans condition d'ancienneté ;
- Une ISG par agent pour les couples ;
- Des mesures d'accélération de carrière ;
- La possibilité de déclarer les indemnités en revenu exceptionnel ;
- Une bonification conséquente pour la mutation ;
- L'annulation des mesures « anti-attractivité » prises récemment (versement des indemnités des « 2012 » et « 2013 », maintien du plafond de l'abattement fiscal à son niveau actuel).

Une **augmentation immédiate et conséquente des moyens** permettant d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'accueil de tous les enfants présents à Mayotte :

- Un plan pluriannuel cohérent de constructions et de rénovations des établissements dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré ;
- Le passage en REP+ de l'ensemble du département ;
- Une baisse des effectifs par classe et par établissement ;
- Des créations de postes dans toutes les catégories (personnels enseignants, d'éducation, de santé, sociaux, administratifs et techniques).

**L'arrêt immédiat de l'actuelle politique de précarisation des personnels de notre service public d'éducation :**

- Un plan de titularisation pour toutes les catégories de personnels contractuels ;
- Une gestion individuelle et collective des contractuels plus humaine (fin des pressions diverses et variées, des règles d'affectation claires et transparente, signature du contrat dès l'embauche, un salaire complet dès le premier mois de travail, paiement du salaire pour les collègues en congé maternité, droit au chômage et délivrance de l'attestation dès la fin du contrat, passage en CDI automatique à partir de 6 années d'ancienneté, revalorisation de l'indice de rémunération au moins tous les 3 ans,...).

**Des mesures de justice et de protection sociale pour les personnels :**

- Reprise complète de l'AGS pour les agents anciennement titulaires de la collectivité départementale ;
- La fin de la désindexation pour les collègues en CLM ou dans l'obligation de se faire soigner hors du département ;
- Des allocations familiales alignées sur la métropole pour tous les personnels.

**Lundi 12 novembre, toutes et tous ensemble, faisons-nous entendre !**

**(Rendez-vous à 9h devant le vice-rectorat)**

